SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 13 NOVEMBRE 2012 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour ;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Approbation et adoption des procès-verbaux des séances tenues en octobre 2012;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er octobre au 31 octobre 2012;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

2.6 Nomination d'un maire suppléant;

2.7 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière ;

2.8 Convocation à la séance extraordinaire du budget 2013;

2.9 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal- année 2013

2.10 Octroi d'une aide financière au Club de l'Âge d'or de Saint-Colomban ;

2.11 Octroi de contrat - achat de épandeuse à sel 2vrg./3;

2.12 Octroi de contrat - achat et l'installation de systèmes de surveillance au garage et à la Maison des Jeunes ;

2.13 Affectation de la réserve financière pour l'entretien des réseaux d'aqueduc au remboursement de la dette du règlement numéro 596;

2.14 Assurances - autorisation de signer la lettre d'engagement pour la libération du fonds en biens;

2.15 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement au poste de la secrétaire-administrative au Service de sécurité incendie;

2.16 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement la description d'emploi de la secrétaire-réceptionniste;

2.17 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement l'abolition de la fonction de journalier et la création d'une désignation englobant la fonction de journalier et celle de journalier spécialisé ;

2.18 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement un horaire hivernal sur quatre (4) jours /semaine pour les employés cols bleus du Service des Travaux publics;

2.19 Fin de la période de probation – Superviseur aux opérations ;

2.20 Abrogation de la résolution 407-10-12 Demande au Service de police de la ville de Mirabel ;

2.21 Modification de la résolution 491-09-10 relative à l'octroi du contrat de déneigement de la zone B au deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;

2.22 Mandat à Dunton Rainville - Commission d'accès à l'information-dossier CAI 111210

2.23 Mandat à Dunton Rainville - Commission d'accès à l'information-dossier CAI 111075

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis du mois d'octobre du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'octobre 2012 ;

3.3 Dérogation mineure – rue Bernard;

3.4 Mandat professionnel -étude d'opportunité relativement à la configuration de l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord ;

3.5 Première acceptation des travaux – projet domiciliaire des rues du Royaume et du Duché – PE-2012-EVE-02 ;

3.6 Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie financière et libération de la garantie hypothécaire du projet domiciliaire "La Vallée du Golf", phase 3D – protocole d'entente PE-La Vallée du Golf

3.7 Autorisation de signature – protocole d'entente PE-2012-GAS-06 du développement domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E ;

3.8 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire Les Cours du Boisé, phase 3 - protocole d'entente PE-2009-LBC-03;

3.9 Acceptation du plan projet de lotissement du développement du projet domiciliaire Domaine des Faucons, phase 1;

3.10 Autorisation de signature – protocole d'entente PE-2012-FAUC-01 du développement domiciliaire du Domaine des faucons, phase 1 ;

3.11 Modification de la résolution 414-10-12 relative à la libération partielle de la garantie financière du projet domiciliaire Les Promenades du Boisé St-Colomban, phase 3 et 4 -Protocole PE-2011-BR0-03 suite à la première couche de pavage;

3.12 Modification de la résolution 412-10-12 relative à la première acceptation des travaux-Projet domiciliaire Le Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 11-protocole d'entente PE-2010-SAN-05;

3.13 Octroi de contrat - contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en oeuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Rudolph (regl 634), du Domaine-Lebeau (regl 633) et de Lasablonnière (regl 632) ;

3.14 Octroi de contrat - achat de deux sondes à être installées au puits Bédard;

3.15 Officialisation du nom de la rue des Ormes;

3.16 Officialisation du nom de la rue de l'Épée ;

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Rejet des Soumissions – Contrôle des animaux 2013 portant le numéro d'appel d'offres TP-SP-2012-55 et autorisation d'entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres;

4.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat d'un camion six roues avec benne pour le remplacement du camion ford 550 2002;

4.3 Autorisation de procéder à la signature d'un contrat relativement à la surveillance des travaux de déneigement pour la saison 2012-2013;

5. SERVICE DE SÉCURITÉ ET INCENDIE

5.1 Embauche d'un capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie ;

5.2 Octroi de contrats - services professionnels relatifs aux servitudes des réservoirs incendie;

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Octroi du contrat - Scène, son et éclairage pour la Fête nationale 2013;

6.2 Octroi du contrat - Location de surfaceuse;

6.3 Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Bourse d'élite ;

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Rejet des Soumissions – Impression et distribution du Colombanois portant le numéro d'appel d'offres BIB-SP-2012-56 et autorisation d'entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres;

7.2 Octroi de contrat - achat de mats et drapeaux;

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions

Toute personne qui désire poser une question devra :
a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d.s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

8.1.1 Période de questions;

9 CLÔTURE DE LA SÉANCE